Pradès

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 14/03/2024
066-246600415-DE_018_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes Roussillon Conflent Multiplions nos énergies

OBJET:

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ACAGV POUR L'EXERCICE 2024 Nombre de Conseillers: 38

En exercice: 38 Présents: 32 Votants: 36

Délib. n°11-05/03/2024

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de

Prades le

Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 mars, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Néfiach, salle de fêtes sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 27 février 2024

Présents: ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés: FORASTE Guy (T), LECOINNET Jean-Philippe (T).

Absents ayant donné pouvoir : BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), PARRILLA Jérôme (T) à METLAINE Naïma (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU Contrôle de légalitées collectivités territoriales,

Dans le cadre des politiques publiques mises en place et en application du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage, l'Association de Coordination de l'Accueil des Gens du Voyage (ACAGV 66) a pour objet :

- D'organiser et de gérer le dispositif administratif et logistique
 d'application, d'appui et d'articulation des actions et activités permettant et facilitant
 l'accueil de gens du voyage
- D'assister et de coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la thématique des Gens du Voyage : préparation et coordination des passages, recensement et programmation, recherche de terrains, négociations...
- D'être intermédiaire et « médiateur » dans la prévention et la résolution des conflits entre voyageurs, leurs représentants et les collectivités publiques et privées, les gestionnaires d'aire... pour minimiser, notamment, le risque de trouble à l'ordre public
- D'assurer la continuité et la fluidité des informations entre collectivités publiques, le corps préfectoral, les forces de l'ordre et les voyageurs

CONSIDERANT que conformément à la convention pluriannuelle (1/09/2021 au 31/08/2024), les EPCI contribuent financièrement à l'action de l'association.

Pour 2024, le montant de la subvention sollicitée s'élève à 3667€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil communautaire,

APPROUVE le versement de cette subvention annuelle de fonctionnement

Fait et délibéré à Néfiach, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président Marc BIANCHINI

